

UNDT/2016/016, Benser

Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a annulé la décision de ne pas accorder au demandeur une nomination continue et a ordonné à l'intimé d'accorder au demandeur une nomination continue rétroactivement à partir du 7 juin 2014. Alors que la décision contestée concernait une question de nomination, l'intimé a reçu l'option alternative de payer la Demandeur de 5 000 USD en rémunération. La demande de dommages-intérêts moraux du demandeur a été rejetée.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur, un assistant de référence linguistique au niveau GS-7 dans DGACM a contesté la décision de ne pas lui accorder une nomination continue. Elle a demandé que la décision contestée soit annulée et que l'on lui accorde une nomination continue ainsi qu'une compensation pour la violation présumée de ses droits de procédure régulière et des retards indus. T

Principe(s) Juridique(s)

Règle de sens simple. Le Tribunal d'appel a confirmé et défini l'application de la règle de signification simple dans plusieurs jugements. *Ubi lex non distinctu, nec nos distinguere debemus*. According to the general legal principle of interpretation, *ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus*, i.e., where the law does not distinguish, neither should we distinguish, the interpreter of the law cannot distinguish where the law does not distinguish and cannot create and / ou ajouter une (s) exception à une règle établie avec une applicabilité générale et ainsi limiter son domaine d'application. Interprétation de la règle 4.16 b). Strictement applicable à: (a) la nomination aux postes de niveau P-1 et P-2 qui sont soumis au système de gammes souhaitables au Secrétariat des Nations Unies; et b) la nomination à tous les postes nécessitant une compétence linguistique spéciale au Secrétariat des

Nations Unies. D'après une lecture simple de la règle 4.16 (b) (i), il en résulte que la disposition n'inclut aucune exception et ne fait pas de distinction entre les messages nécessitant des compétences linguistiques dans le GS et les niveaux P. Par conséquent, la règle 4.16 du personnel s'applique généralement à toutes les nominations à des postes nécessitant une compétence linguistique spéciale au sein du Secrétariat des Nations Unies. Conformément à la règle 4.14 (b) du personnel, un membre du personnel des services linguistiques doit remplir les conditions obligatoires et cumulatives suivantes pour obtenir une nomination continue: (a) Le membre du personnel du Secrétariat de l'ONU doit être recruté à la réussite d'un examen compétitif conformément à la règle 4.16 du personnel; b) le membre du personnel doit effectuer deux ans sur une nomination à durée déterminée; (c) Le service du membre du personnel doit avoir été satisfaisant. 10.5 (b) de la loi. Art. 10.5 (b) du statut du Tribunal des différends a été modifié par l'Assemblée générale en décembre 2014 et que le texte introduit, comme une nouvelle exigence obligatoire, que le Tribunal des litiges ne peut accorder que la compensation «pour préjudice, étayée par des preuves». Cette exigence est à la fois substantielle, car la rémunération ne peut être accordée que pour préjudice et procédural, car le préjudice doit être étayé par des preuves. La violation d'une nature fondamentale ne peut donner lieu à une attribution de dommages moraux que si le préjudice au membre du personnel est étayé par des preuves.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

Les deux comptes financiers. et des performances spécifiques

Applicants/Appellants

Benser

Entité

DAGGC

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2014/60

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

8 Mar 2016

Duty Judge

Juge Greceanu

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination pour une durée indéfinie

Compensation

Preuve du préjudice

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/1998/4

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2011/9
- ST/CSG/2014/1

Statut du personnel

- Disposition 4.14
- Disposition 4.16